

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE ST-CLÉMENT SITUÉE AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL,
LE 13 SEPTEMBRE 2021, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

- M^{me} Mariane Paré, maire
- M. Alain Dodier, conseiller
- M^{me} Véronick Beaumont, conseillère
- M. Michel Gagné, conseiller
- M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
- M. Réjean Cloutier, conseiller
- M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

Secrétaire d'assemblée :

- M^{me} Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2021 et de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021.
4. Suivi des comités
5. Correspondance
 - 5.1 Correspondance générale
 - 5.2 Demande de don
 - 5.2.2 Place aux jeunes du Haut-Saint-François
 - 5.3 Cotisation et adhésion
 - 5.4 Demande d'appui
 - 5.5 Représentation
 - 5.6 Invitation
6. Administration
 - 6.1 Embauche du chargé de projet
 - 6.2 Contrat annuel pour les services juridiques
7. Transport – Voirie
 - 7.1 Embauche d'un journalier-opérateur permanent
 - 7.2 Renouvellement du bail du garage municipal
 - 7.3 Modification de la Politique de municipalisation des chemins privés
 - 7.4 Décompte progressif no. 3 – TECQ
 - 7.5 Abrogation de la résolution 2021-129
8. Sécurité publique
 - 8.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne
9. Urbanisme
 - 9.1 Calendrier des ordures 2022

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 9.2 Octroi d'un contrat Urbatek
 - 10. Hygiène du milieu
 - 10.1 L'ajout de deux membres au comité consultatif en environnement
 - 11. Loisir et culture
 - 11.1 Programmation pour la Journée de la culture
 - 11.2 Octroi d'un contrat à Lachance Communication
 - 11.3 Bourses de reconnaissance des finissants
 - 12. Développement
 - 13. Trésorerie
 - 13.1 Comptes
 - 14. Avis de motion
 - 15. Adoption de règlement
 - Règlement 2021-262 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels
 - 16. Divers
 - 17. Présentation de projets citoyens
 - 18. Période de questions
 - 18.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 18.2 Questions des citoyens
 - 19. Point du maire et suivi des activités du mois
 - 20. Clôture de la séance
 - 21. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h 01.

2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 2021-202

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification. Que le point 7.5 - Abrogation de la résolution 2021-129, soit ajoutée à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2021 et de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021.
RÉSOLUTION NO 2021-203**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2021 et de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2021 et de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021, tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 16 août 2021.

5.2 Demande de don

**5.2.1 Place aux jeunes du Haut-Saint-François
RÉSOLUTION 2021-204**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie des municipalités visitées dans le cadre des activités organisées par le programme Place aux jeunes du Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE ces activités favorisent l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes âgés de 18 à 35 ans dans notre MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité contribue financièrement à la réalisation des activités de Place aux jeunes Haut-Saint-François en lui accordant un soutien financier de 455,50 \$, correspondant à 25 \$ par 100 habitants;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 90 990.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Cotisation et adhésion

5.4 Demande d'appui

5.5 Représentation

5.6 Invitation

6. ADMINISTRATION

**6.1 Embauche du chargé de projet
RÉSOLUTION 2021-205**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste de chargé de projet pour une durée de six mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué un comité de sélection pour effectuer l'analyse des candidatures.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de M. Alain Bourgeois à titre de chargé de projet à compter du 14 septembre 2021 sur une base de 35 h par semaine au taux horaire indiqué dans l'échelle salariale à la classe 10, échelon 5;

QUE l'embauche du chargé de projet soit d'une durée de six mois renouvelables, et ce, jusqu'au 14 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Contrat annuel pour les services juridiques RÉSOLUTION 2021-206

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Cain Lamarre Avocats et notaires offre des services juridiques à la Municipalité de Dudswell depuis plusieurs années.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de Dudswell autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre Avocats et notaires à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

QUE le cabinet Cain Lamarre procède au recouvrement de créances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRANSPORT - VOIRIE

7.1 Embauche d'un journalier-opérateur permanent RÉSOLUTION 2021-207

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ajoutera cette année un nouveau circuit de déneigement préalablement confié à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera l'acquisition d'un camion avec équipement de déneigement à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE les opérations estivales nécessitent une ressource supplémentaire qui est normalement comblée par un poste saisonnier d'été;

CONSIDÉRANT QUE pour maximiser les opérations estivales, l'employé d'été devrait être en mesure d'opérer divers équipements et être qualifié à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un nouveau journalier-opérateur permanent s'avère nécessaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'il y aurait lieu pour le conseil municipal d'autoriser l'embauche d'un journalier-opérateur permanent afin de combler l'équipe de voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Renouvellement du bail du garage municipal
RÉSOLUTION 2021-208**

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la municipalité et 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts inc.) pour la location d'un immeuble abritant le garage municipal en septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il est peu probable qu'un nouvel emplacement puisse être aménagé au cours de la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de renouveler ledit bail.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise la signature pour le renouvellement de l'entente de location à intervenir entre la Municipalité et 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts inc.) d'un immeuble abritant le garage municipal, selon la proposition déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 Modification de la Politique de municipalisation des chemins privés
RÉSOLUTION 2021-209**

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une précision doit être écrit aux points 4 et 5 de la section des conditions d'admissibilité tels que soulignés dans le texte qui suit :

Le directeur aux infrastructures, à l'urbanisme et à l'environnement prépare une évaluation budgétaire réalisée à l'interne qui sera présentée au demandeur.

Si le demandeur accepte la prévision budgétaire et souhaite poursuivre le processus, le directeur aux services techniques prépare, en collaboration avec un consultant externe, une évaluation préliminaire, comprenant :

- a. L'arpentage du chemin privé;
- b. La liste des expropriations si nécessaire;
- c. Les scénarios envisageables;
- d. Les travaux (émondage, dynamitage, gravier, etc.) de mise aux normes du chemin, conformément au règlement et aux amendements en vigueur;
- e. L'estimation des coûts et la répartition.

Les coûts d'analyse préliminaire seront assumés par le demandeur.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Politique de municipalisation des chemins privés soit modifiée selon l'ajout présenté;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE la nouvelle version de la Politique de municipalisation des chemins privés soit annexée à ce présent document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Décompte progressif no. 3 – TECQ RÉSOLUTION 2021-210

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en date du 30 août 2021;

CONSIDÉRANT la demande d'un troisième versement de la part de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant Avizo Experts-Conseils.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il y ait lieu pour le conseil municipal d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 312 904.08 \$, taxes incluses, à 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts inc.);

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 050 17 002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Abrogation de la résolution 2021-129 RÉSOLUTION 2021-211

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-129 octroyant à 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts inc.), plus bas soumissionnaire conforme, la fourniture d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement au montant de 73 242.08 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour 9146-8801 Québec inc. de procéder au transfert de propriété du véhicule en question;

CONSIDÉRANT QUE les délais de livraison spécifiés à la soumission sont largement dépassés;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement en question doit servir au déneigement des chemins publics à compter de la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de trouver un autre véhicule pour la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'à défaut pour 9146-8801 Québec inc. de procéder au transfert du véhicule faisant l'objet de la soumission 2021-001, au plus tard le vendredi 24 septembre 2021 à midi, le conseil municipal abroge la résolution 2021-129 et annule l'octroi du contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur aux services techniques à procéder à un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**8.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne
RÉSOLUTION 2021-212**

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne est un organisme qui prend en charge les personnes dans le besoin lors d'un sinistre durant les 72 premières heures;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne propose une entente de partenariat sur un an à raison de 0,17 \$ par habitant.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'entente avec la Croix-Rouge canadienne soit renouvelée, au montant de 309,74 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 230 00 499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. URBANISME

**9.1 Calendrier des ordures 2022
RÉSOLUTION 2021-213**

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de déterminer le calendrier de la collecte des ordures pour 2022;

CONSIDÉRANT QUE les collectes effectuées en 2021 se sont bien déroulées :

- Cueillette aux deux semaines du recyclage;
- Cueillette du compost une fois par semaine du mois de mai au mois d'octobre inclusivement et une fois par mois le reste de l'année;
- Cueillette des ordures deux fois par mois du mois de mai au mois de septembre et une fois par mois le reste de l'année;
- Une collecte des encombrants à l'automne.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal adopte le calendrier des ordures 2022 selon la programmation proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Octroi d'un contrat Urbatek
RÉSOLUTION 2021-214**

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un employé à l'urbanisme durant la saison estivale a occasionné un certain retard dans le traitement des dossiers en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Urbatek, représentant l'achat d'une banque de 105 heures en service d'inspection municipale et en environnement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell octroie un contrat à la firme Urbatek, et ce, par l'achat d'une banque de 105 heures, pour un montant maximal de 6 063 \$ plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de service déposée;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 610 00 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

**10.1 L'ajout de deux membres au comité consultatif en environnement
RÉSOLUTION 2021-215**

CONSIDÉRANT les postes vacants au comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour occuper ces postes.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIEBAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accepte les candidatures de M. Marc Tardif (APLAD) et de M. Serge Pharand au comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIR ET CULTURE

**11.1 Programmation pour la Journée de la culture
RÉSOLUTION 2021-216**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite organiser en collaboration avec un comité de citoyens un évènement pour souligner la Journée de la culture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le comité organisateur soit autorisé à déboursier, sous la supervision de la directrice générale, la somme de 3 000 \$ plus taxes applicables pour l'organisation de la Journée de la culture 2021 qui aura lieu le 25 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.2 Octroi d'un contrat à Lachance Communication
RÉSOLUTION 2021-217**

CONSIDÉRANT la tenue de la Journée de la culture le 25 septembre;

CONSIDÉRANT l'offre de service proposée par Lachance Communication pour l'organisation de cet évènement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE la Municipalité de Dudswell octroie un contrat à Lachance Communication pour la gestion et la planification de la Journée de la culture, pour un montant maximum de 1 800 \$, le tout selon la soumission déposée;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Bourses de reconnaissance des finissants RÉSOLUTION 2021-218

Le conseiller, M. Alain Dodier, déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une soirée de reconnaissance est organisée en l'honneur de nos jeunes finissants de concert avec la Polyvalente Louis-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la soirée de reconnaissance aura lieu le mardi 21 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité remet une bourse de reconnaissance d'une valeur de 200 \$ à tous les étudiants de Dudswell ayant terminé leurs études secondaires.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accorde une bourse de 200 \$ aux finissants diplômés qui en ont fait la demande;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DÉVELOPPEMENT

13. TRÉSORERIE

13.1 Comptes RÉSOLUTION 2021-219

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

Chèques

1566	James Cynthia	Contrat de vidanges - Lac Miroir	993.06
------	---------------	----------------------------------	--------

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

1567	Carbonneau Renée	Remboursement – taxes	2 757.77
1568	Avizo Experts-Conseils	Caractérisation - lac d'Argent	11 922.39
1569	Volumacc	Services de messagerie	66.58
1570	Fabrique St-Francois-de-Laval	Entente de location - salle paroissiale	818.00
1571	Vécrin Denis	Remboursement - essence (Marché public)	127.97
1572	Club d'Escrime Sher-Lames	Sorties & spectacles – SAE	228.50
1573	9146-8801 Québec inc.	Achat - camion 10 roues usagé	84 533.85
1574	Centre Agricole Wotton	Équipements – voirie	20 063.14
1575	Fabrique St-Francois-de-Laval	Entente de location - église St-Adolphe (IPC)	70.00
1576	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Pierres & gravier - réseau routier	381.64
1577	Gamex inc.	Achat - benne tenco	4 599.00
1578	AFEAS	Don 2021- Journée de la Culture	600.00
1579	Brenntag Canada inc.	Achat d'alun	3 615.38
1580	Motion Parc Evolutif	Activités – SAE	1 023.28
1581	Technoscience Estrie	Animation – SAE	476.00
1582	Alarme CSDR	Réparation - système d'alarme	218.46
1583	Aquatech	Forfaitaire - juillet 2021 (e-u & e-p)	5 365.88
1584	Ascenseur de l'Estrie	Service d'entretien trimestriel – ascenseur	251.28
1585	Avizo Experts-Conseils	Caractérisation milieu nature	9 379.68
1586	Béton Barolet	Trottoirs - rue Principale	6 379.68
1587	Béton Théberge	Trottoirs - rue Principale	14 664.29
1588	9146-8801 Québec inc.	Trottoirs & rechargement	325 541.98
1589	Cantine au Vieux Moulin	Repas - employés (mesures d'urgence)	299.51
1590	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires - voirie	1 902.27
1591	Vivaco Groupe Coopératif	Pièces & accessoires - usine e-p	301.35
1592	Créations Jade	Vêtements – SAE	184.88
1593	Harmer	Appel de service - porte bureau de poste	375.57
1594	Enseignes A-Gagnon	Coroplast – plage & vêtements - voirie	418.26
1595	Eurofins Environex	Analyses – laboratoire	349.52
1596	Fonds d'Infor. sur le Territoire	Mutations - juillet 2021	61.00
1597	FQM Assurances inc.	Modification - Police d'assurances	94.83
1598	Garage Alain Bissonnette	Rechargement – chemins	1 004.99
1599	Le Groupe A & A	Photocopies	47.73
1600	Le Groupe Sports-Inter Plus	Entr. & rép. - terrain de soccer	524.18
1601	Gueye Fatimata	Services professionnels – urbanisme	1 300.00
1602	Luc Jacques Service	Équipements - parc (réfrigérateur)	172.46
1603	J.M. Laroche inc.	Entr. & rép. – bâtisse	851.96
1604	J.N. Denis inc.	Pièces & accessoires – véhicules	9 296.60
1605	Larivière Samuel	Capture de castors	75.00
1606	Lessard Clermont	Entr. & rép. - réseau routier	9 140.23
1607	Lessard Mécanique	Entr. & rép. - véhicule voirie	327.66
1608	Meunerie Sawerville inc.	Pièces & accessoires – voirie	297.00
1609	M.R.C. du Haut Saint-Francois	Téléphonie IP & fibre optique	1 708.19
1610	Produits Sany	Articles de nettoyage – bâtisse	588.90
1611	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Pièces & accessoires – voirie	89.71
1612	Rappel	Conférence sur les cyanobactéries	517.39
1613	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	9 759.38
1614	Régie Sanitaire des Hameaux	Collecte ordures-récupération	9 575.67
1615	Régie Inter. Incendie DLW	Quote part 2021 - 2e versement	44 889.25
1616	Robitaille Equipement inc.	Peignes - 10 Roues	9 707.34
1617	Serrurier Harmer	Clés Médéco	154.86
1618	Solution d'Eau Bourgelas	Entr. & rép. – équip. Incendie	5 978.70
1619	Somavrac C.C. inc.	Abat poussière	6 572.91
1620	S.O.S. Pompes Pièces Expert	Entr. & rép. - usine e-p	2 382.74
1621	Tech-Nic Réseau Conseil	Support technique (câble réseau, etc.)	49.45
1622	Telmatik	Appels d'urgences	86.23
1623	Transport JL Bissonnette	Rechargement – chemins	1 172.11

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

1624	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Frais de transport – briques (écocentre)	11.50
1625	Transport Jean-Baptiste Laroche	Entr. & rép. - réseau routier	952.10
1626	Trans. Excavation Thompson inc.	Frais de transport – enfouissement	
		1	218.74
1627	Aquatech	Forfaitaire - août 2021	5 365.88
1628	Autographiques de l'Estrie inc.	Plaques de rues (autocollants)	86.82
1629	Avizo Experts-Conseils	Caractérisation milieu naturel	1 713.13
1630	9146-8801 Québec inc.	Pierres & gravier - chemin Lessard	8 226.78
1631	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – voirie	608.27
1632	Cliche Chantal	Remboursement - dépenses baseball	192.86
1633	Eurofins Environex	Analyses – laboratoire	392.35
1634	Envirojet	Entretien ménager – bâtiments	454.15
1635	Fabrique St-Francois-de-Laval	Achat du mobilier - église Saint-Clément	5 000.00
1636	Réal Huot inc.	Pièces & accessoires - réseau e-p	1 036.91
1637	J.N. Denis Inc.	Pièces & accessoires – voirie	64.32
1638	Les Marchés Tradition	Bouteilles d'eau - mesure d'urgence	428.72
1639	M.R.C. du Haut-Saint-Francois	Téléphonie IP & fibre optique	1 708.19
1640	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Pièces & accessoires – voirie	74.71
1641	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	6 389.29
1642	Régie Inter. Incendie DLW	Essence - service incendie	274.72
1643	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Pierres, gravier & entr. réseau e-p	1 586.93
1644	James Cynthia	Contrat de vidange 2020-2021 - lac Miroir	993.06
1645	Ministre des Finances	Sûreté du Québec - 1er vers. 2021	104 198.00

Prélèvements

831-832	Bureau en Gros	Fourniture de bureau	180.18
833	Cain Lamarre en Fideicommiss	Services juridiques	272.60
834-836	Hydro Québec	Électricité	1 530.09
837-840	Bell Canada	Téléphone	438.90
841-842	Hydro Québec	Électricité	236.89
843	Services Visa Desjardins - Sonic	Essence – voirie	1 425.31
844	Cain Lamarre en Fideicommiss	Services juridiques	925.04
845	Centre Amaro des Cantons	Bouteilles d'eau	80.00
846-857	Hydro Québec	Électricité	2 864.64
858	Ministère du Revenu du Québec	DAS	21 889.46
859-860	Petit Pascale	Services techniques – environnement	3 104.32
861	Prudent Mesure D'urgence	Honoraires professionnels – PPI Covid	401.26
862	Agence du Revenu du Canada	DAS	8 419.07
863	Carte Desjardins Visa	Divers	2 303.96

Le tout pour un montant total de 799 344.06 \$.

Un montant de 74 417.01 \$ a été versé en salaire pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AVIS DE MOTION

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

15.1 Règlement 2021-262 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels. RÉSOLUTION 2021-220

AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2017-231, AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES D'ÉVALUATION LIÉS À LA SECTION 1 « RÉSIDENCES DE TOURISME »

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 est entré en vigueur le 19 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a le pouvoir, en vertu des articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif aux usages conditionnels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Dudswell a instauré sur le territoire, en 2017, un régime d'usages conditionnels en regard du groupe d'usage « H10 - Résidence de tourisme » en permettant au conseil municipal d'autoriser, selon des conditions d'exercice spécifiques, des usages de ce groupe qui respectent les critères d'évaluation établis par le Règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite ajouter et modifier certains critères d'évaluation liés aux résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., ch. A-19.1);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été présenté à la séance de l'assemblée du 7 juin 2021.

À CES FAITS,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le présent règlement soit et est adopté.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour but de modifier le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 afin de :

Ajouter et modifier certains critères d'évaluation liés à la section 1, autorisant les résidences de tourisme dans les zones de villégiatures;

ARTICLE 3

L'article 4.1.3 intitulé « Critères d'évaluation » est modifié comme suit :

a) En remplaçant au 1^{er} alinéa, le paragraphe 2^o par le paragraphe qui suit :

« 2^o Le chemin dans lequel s'implante la résidence de tourisme comporte un maximum de 10 % des habitations existantes qui sont utilisées à des fins de résidences de tourisme (par tranche de 10 résidences, 1 résidence de tourisme est acceptée »;

b) En supprimant au 1^{er} alinéa et au paragraphe 3^o, les mots « Pour une nouvelle construction ». »;

c) En remplaçant au 1^{er} alinéa le paragraphe 4^o par le paragraphe qui suit :

« 4^o Une zone tampon végétalisée boisée de 3 mètres de profondeur est aménagée afin de permettre d'isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisation et l'ajout d'une clôture opaque d'au moins 1,8 m de haut . Une

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

distance de 15 mètres est assurée entre la résidence de tourisme d'une limite de propriété ».

- d) En supprimant au 1^{er} alinéa et au paragraphe 8^o, le sous-paragraphe c);
- e) En ajoutant au 1^{er} alinéa et au paragraphe 9^o, les sous-paragraphe a) et b) qui se lisent comme suit :

« a) Le nombre maximum de personnes pouvant occuper la résidence est limité par la capacité de l'installation septique.

b) La vérification de la conformité des installations septiques au règlement Q-2, r.22, se fait à l'aide du rapport de vérification ou d'attestation de conformité, préparé et signé par un professionnel compétent en la matière, requis par l'article 5.3.1 du présent règlement; »;

- f) En ajoutant au 1^{er} alinéa, les paragraphes 13^o, 14^o et 15^o qui se lisent comme suit :

« 13^o Toute tente, roulotte, véhicule récréatif ou autre installation de camping sont interdits sur le terrain occupé par la résidence de tourisme;

14^o Le terrain devra avoir une superficie minimale de 1 200 m²;

15^o Une inspection au préalable est réalisée par le service incendie pour vérifier la conformité du bâtiment par rapport aux normes de sécurité incendie. »;

ARTICLE 4

L'article 5.3.1 intitulé « Résidence de tourisme » et concernant les plans et documents accompagnant la demande d'approbation d'une résidence de tourisme est modifié comme suit :

- a) En ajoutant un paragraphe 3^o qui se lit comme suit :

« 3^o Un rapport de vérification ou d'attestation de conformité des installations septiques au Règlement Q-2, r.22, préparé et signé par un professionnel compétent en la matière. Le rapport devra permettre de constater que l'installation ne démontre aucun signe de contamination dans l'environnement (contamination des eaux de puits ou de sources servant à l'alimentation ou une source de contamination des eaux superficielles), que l'installation ne présente pas de signes d'altération susceptibles de compromettre son étanchéité ou sa performance attendue et que l'installation sanitaire est conçue pour recevoir les eaux usées, les eaux ménagères ou les eaux de cabinet d'aisances en fonction du nombre de chambres à coucher ou de la capacité maximale d'exploitation ou d'opération. » »;

ARTICLE 5

Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 qu'il modifie.

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Avis de motion	7 juin 2021
Adoption du premier projet de règlement	5 juillet 2021
Assemblée publique de consultation (remplacé par une consultation écrite de 15 jours, COVID arrêté gouvernemental)	Du 20 juillet au 4 août 2021
Adoption du deuxième projet de règlement	16 août
Demande d'approbation référendaire	24 août au 1 ^{er} septembre
Adoption du règlement	13 septembre
Certificat de conformité	
ENTRÉE EN VIGUEUR	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DIVERS

17. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

18.1 Réponses aux questions des citoyens

18.2 Période de questions des citoyens

Environ 11 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

19. POINT DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 19 h 48.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

